

SEN-031 17/18 – Vérifications d'états financiers
Questions et réponses – Série 1
28 mars, 2018

Question 1

Est-ce que le soumissionnaire gagnant sera sujet à des exigences particulières pour la protection des documents sur site?

Réponse 1

Selon la section 7 de l'énoncé des travaux:

Contraintes

Le travail à effectuer doit se faire dans le plus grand secret. Il doit être mené sur place à la Direction des finances et de l'approvisionnement du Sénat. L'entrepreneur doit protéger les renseignements de manière constante en prenant toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour les mettre à l'abri et en protéger l'intégrité et la confidentialité. Le vérificateur doit fournir son propre ordinateur, portable ou non.

Une exigence spécifique pour la protection des documents n'a pas été identifiée, mais le soumissionnaire gagnant doit respecter la contrainte mentionnée ci-dessus.

Question 2

Est-ce que le soumissionnaire gagnant sera sujet à des exigences de vérification de sécurité pour leur site? Le Sénat s'attend-il à ce que le soumissionnaire gagnant puisse stocker / traiter les données protégées / classifiées sur l'équipement informatique du soumissionnaire (clé USB, ordinateurs portables, serveurs, courriel)?

Réponse 2

Selon la section 7 de l'énoncé des travaux:

Contraintes

Le travail à effectuer doit se faire dans le plus grand secret. Il doit être mené sur place à la Direction des finances et de l'approvisionnement du Sénat. L'entrepreneur doit protéger les renseignements de manière constante en prenant toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour les mettre à l'abri et en protéger l'intégrité et la confidentialité. Le vérificateur doit fournir son propre ordinateur, portable ou non.

La vérification de sécurité sur site ne sera pas effectuée. Conformément à la contrainte mentionnée ci-dessus, les informations stockées par le soumissionnaire gagnant doivent être sauvegardées et doivent rester confidentielles à tout temps.

Question 3

Les formulaires de sécurité doivent-ils être demandés et complétés avant la date de soumission? (section 28, point 2)

Réponse 3

Les formulaires de sécurité doivent être remplis et soumis avant l'attribution du contrat. Le contrat subséquent ne sera pas attribué tant que la partie sécurité n'aura pas été complétée.
